

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE

2262^e SÉANCE : 15 JANVIER 1981

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2262).....	1
Hommage à la mémoire de M. Alekseï Nikolaïevitch Kossyguine, ancien Président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.....	1
Déclaration du Président.....	1
Adoption de l'ordre du jour.....	1
Election de deux membres de la Cour internationale de Justice :	
a) Sièges devenus vacants par suite du décès de M. Richard R. Baxter (S/14283, S/14311 et Add.1, S/14312);	
b) Sièges devenus vacants par suite du décès de M. Salah El Dine Tarazi (S/14283, S/14313 et Add.1 à 3, S/14314, S/14321).....	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2262^e SÉANCE

Tenue à New York le jeudi 15 janvier 1981, à 10 h 30.

Président : M. LING Qing (Chine).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Irlande, Japon, Mexique, Niger, Ouganda, Panama, Philippines, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2262)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Election de deux membres de la Cour internationale de Justice :
 - a) Sièges devenu vacant par suite du décès de M. Richard R. Baxter (S/14283, S/14311 et Add.1, S/14312);
 - b) Sièges devenu vacant par suite du décès de M. Salah El Dine Tarazi (S/14283, S/14313 et Add.1 à 3, S/14314, S/14321).

La séance est ouverte à 11 h 15.

Hommage à la mémoire de M. Alekseï Nikolaïevitch Kossyguine, ancien président du Conseil de l'Union des Républiques socialistes soviétiques

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation du chinois*) : Depuis la dernière réunion du Conseil de sécurité, les membres ont appris avec tristesse le décès de l'ancien Président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Alekseï Nikolaïevitch Kossyguine. Au nom des membres du Conseil, je voudrais adresser au représentant de l'Union soviétique et, par lui, à son gouvernement et à son peuple, de même qu'à la famille du disparu, nos plus sincères condoléances.

Déclaration du Président

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation du chinois*) : Comme c'est la première fois que le Conseil de sécurité se réunit en cette nouvelle année, je voudrais présenter mes vœux à tous ceux qui sont ici aujourd'hui.

3. C'est pour moi un plaisir tout particulier que de souhaiter la bienvenue aux membres non permanents du Conseil de sécurité nouvellement élus, les re-

présentants de l'Irlande, du Japon, du Panama, de l'Espagne et de l'Ouganda. Nous escomptons avec confiance leur participation aux travaux du Conseil de sécurité, qui sera d'un prix inestimable dans la recherche d'une solution aux questions complexes qui se présentent au Conseil dans l'exercice de son rôle important.

4. Je tiens également, au nom du Conseil, à exprimer notre reconnaissance aux membres non permanents sortants pour leur apport important et précieux à nos travaux. Les représentants du Bangladesh, de la Jamaïque, de la Norvège, du Portugal et de la Zambie se sont acquis notre estime et notre amitié et ont apporté un talent inestimable aux travaux du Conseil. Je suis sûr que nous poursuivrons notre coopération fructueuse à l'avenir.

5. Avant de terminer, je voudrais également rendre un hommage bien mérité au Président sortant du Conseil de sécurité, M. Donald McHenry, des Etats-Unis d'Amérique, qui a dirigé avec beaucoup de doigté et de talent les travaux du Conseil en décembre. Son expérience et ses qualités personnelles, que nous apprécions tous, lui ont acquis notre respect et notre admiration et je suis certain de parler au nom de tous les membres présents et sortants du Conseil de sécurité en exprimant à M. McHenry notre reconnaissance d'avoir eu la possibilité de travailler avec lui et en lui adressant nos meilleurs vœux pour ses succès à venir.

6. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Au nom de la délégation de l'Union soviétique, je voudrais dire combien nous vous sommes reconnaissants, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les membres du Conseil de sécurité, pour les sincères condoléances que vous avez exprimées au nom du Conseil à l'occasion du décès de cet éminent dirigeant du parti communiste et de l'Etat soviétique que fut Alekseï Nikolaïevitch Kossyguine.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Election de deux membres de la Cour internationale de Justice :

- a) Sièges devenu vacant par suite du décès de M. Richard R. Baxter (S/14283, S/14311 et Add.1, S/14312);

b) **Siège devenu vacant par suite du décès de M. Salah El Dine Tarazi (S/14283, S/14313 et Add.1 à 3, S/14314, S/14321)**

7. Le PRÉSIDENT (*interprétation du chinois*) : Je voudrais rappeler qu'à sa 2255^e séance, le 12 novembre dernier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 480 (1980) par laquelle il a décidé que les élections destinées à pourvoir aux sièges vacants à la Cour internationale de Justice auraient lieu le 15 janvier 1981 à une séance du Conseil de sécurité ainsi qu'à une séance de l'Assemblée générale lors de la reprise de la trente-cinquième session. Ces sièges sont devenus vacants à la suite des décès des juges Richard R. Baxter et Salah El Dine Tarazi, survenus les 25 septembre et 4 octobre 1980.

8. Ce matin, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale procèdent indépendamment l'un de l'autre, selon les dispositions pertinentes du Statut de la Cour, pour pourvoir ces sièges vacants. Les deux organes procéderont concomitamment et examineront séparément les postes à pourvoir.

9. Les membres du Conseil sont saisis d'un mémorandum du Secrétaire général [S/14283] qui indique la composition actuelle de la Cour et la procédure à suivre par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité pour l'élection des nouveaux membres. Je rappelle aux membres du Conseil qu'en vertu du paragraphe 1 de l'Article 10 du Statut :

"Sont élus ceux qui ont réuni la majorité absolue des voix dans l'Assemblée générale et dans le Conseil de sécurité."

La majorité requise au Conseil de sécurité est de huit voix.

10. Au moment du scrutin, les membres du Conseil recevront un bulletin de vote séparé pour chacun des postes à pourvoir et voteront pour un seul candidat sur chaque bulletin. Seuls seront comptés les votes afférents aux candidats dont les noms figurent sur les bulletins. Le Conseil de sécurité continuera de voter pour pourvoir le premier siège vacant jusqu'à ce que le candidat dont le nom figure sur le bulletin ait obtenu la majorité requise. Je communiquerai alors le résultat au Président de l'Assemblée générale et je demanderai aux membres du Conseil de continuer à siéger jusqu'à ce que le Président de l'Assemblée générale ait informé le Conseil du résultat du vote à l'Assemblée. Ensuite, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale procéderont au vote sur le deuxième siège à pourvoir. Le Conseil va maintenant voter pour pourvoir le siège devenu vacant par suite du décès du juge Richard R. Baxter, objet de l'alinéa a de la question inscrite à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

11. L'Article 15 du Statut de la Cour internationale de Justice stipule que le membre de la Cour élu en remplacement d'un membre dont le mandat n'est pas

expiré achève le terme du mandat de son prédécesseur. En conséquence, le membre qui sera élu pour remplacer M. Baxter exercera ses fonctions jusqu'au 5 février 1988.

12. On trouvera au document S/14311 la liste des candidats présentés pour ce poste et au document S/14312 les notices biographiques de ces candidats. Selon le document S/14311/Add.1, l'un des candidats a demandé que son nom soit retiré de la liste. En conséquence, un seul nom figurera dans ce bulletin. Puis-je rappeler aux membres que seul le candidat dont le nom figure sur le bulletin est éligible ?

13. Puis-je considérer que le Conseil est prêt à procéder à l'élection en vue de pourvoir le siège laissé vacant par le décès du juge Baxter ?

14. Le vote aura lieu au scrutin secret. Je demande au fonctionnaire des conférences de bien vouloir distribuer les bulletins. S'ils souhaitent voter pour lui, les membres du Conseil voudront bien placer une croix en regard du nom du candidat.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés :	15
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	15
Majorité requise :	8

Nombre de voix obtenues :

M. Stephen Schwebel (Etats-Unis d'Amérique)	15
---	----

15. Le PRÉSIDENT (*interprétation du chinois*) : M. Schwebel, des Etats-Unis d'Amérique, a donc obtenu la majorité absolue des voix requise au Conseil de sécurité. Je vais communiquer le résultat du vote au Président de l'Assemblée générale. Je demande au Conseil de continuer à siéger jusqu'à ce que le Président de l'Assemblée générale informe le Conseil des résultats du vote à l'Assemblée.

La séance est suspendue à 11 h 35; elle est reprise à 11 h 50.

16. Le PRÉSIDENT (*interprétation du chinois*) : Je viens de recevoir la communication suivante du Président de l'Assemblée générale :

"J'ai l'honneur de vous faire savoir que, lors de la 100^e séance plénière de l'Assemblée générale qui s'est tenue aujourd'hui aux fins d'élire un membre de la Cour internationale de Justice pour pourvoir au siège devenu vacant par suite du décès du juge Richard R. Baxter, M. Stephen Schwebel, des Etats-Unis d'Amérique, a obtenu la majorité absolue à l'Assemblée générale.

"Je constate, d'après votre lettre de même date, qu'au cours de la 2262^e séance du Conseil de

sécurité, M. Stephen Schwebel a également obtenu la majorité absolue requise pour ce poste.

“J’ai donc fait savoir à l’Assemblée générale que M. Stephen Schwebel a été élu membre de la Cour internationale de Justice pour un mandat qui expire le 5 février 1988.”

17. En tant que président du Conseil de sécurité, j’ai l’honneur de déclarer l’éminent juriste, M. Stephen Schwebel, des Etats-Unis d’Amérique, élu membre de la Cour internationale de Justice pour un mandat expirant le 5 février 1988. Je tiens à féliciter M. Schwebel et à lui souhaiter plein succès dans les hautes fonctions qu’il va assumer.

18. Le Conseil de sécurité va maintenant passer à l’alinéa *b* de la question inscrite à l’ordre du jour, intitulé “Siège devenu vacant par suite du décès de M. Salah El Dine Tarazi”. Le mandat de M. Tarazi devait expirer le 5 février 1985. Par conséquent, conformément à l’Article 15 du Statut de la Cour, le membre qui sera élu pour remplacer M. Tarazi verra son mandat expirer le 5 février 1985.

19. Le document S/14313 contient la liste des candidats présentés pour ce poste, et le document S/14314 les notices biographiques de ces candidats. Les documents S/14313/Add.1 à 3 indiquent que trois candidats ont décidé de retirer leur candidature. Leurs noms ne figurent donc pas sur les bulletins.

20. Le Conseil va maintenant procéder à l’élection en vue de pourvoir le siège devenu vacant à la suite du décès de M. Tarazi.

21. Le vote se fera au scrutin secret. Les membres du Conseil sont priés de tracer une croix à gauche du nom du candidat pour lequel ils souhaitent voter. Les bulletins sur lesquels plus d’un nom sera coché seront déclarés nuls. Si, au premier tour, aucun candidat n’obtient la majorité requise, il faudra procéder à d’autres tours de scrutin jusqu’à ce que le poste soit pourvu.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés :	15
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	15
Majorité requise :	8

Nombre de voix obtenues :

M. Abdallah Fikri El-Khani (République arabe syrienne).....	8
M. Mustapha Kamil Yasseen (Iraq).....	6
M. Antoine Fattal (Liban).....	1

22. Le PRÉSIDENT (*interprétation du chinois*) : M. Abdallah Fikri El-Khani, de la République arabe syrienne, a donc obtenu la majorité absolue des voix requise au Conseil de sécurité. Je vais communiquer le résultat au Président de l’Assemblée générale et je prie le Conseil de bien vouloir continuer à siéger en attendant que le Président de l’Assemblée générale nous informe des résultats du vote à l’Assemblée.

La séance est suspendue à midi; elle est reprise à 13 h 25.

23. Le PRÉSIDENT (*interprétation du chinois*) : Je vais donner lecture de la communication que je viens de recevoir du Président de l’Assemblée générale :

“J’ai l’honneur de vous faire savoir que, lors de la 100^e séance plénière de l’Assemblée générale qui s’est tenue aujourd’hui aux fins d’élire un membre de la Cour internationale de Justice pour pourvoir le siège devenu vacant par suite du décès du juge Salah El Dine Tarazi, M. Abdallah Fikri El-Khani, de la République arabe syrienne, a obtenu la majorité absolue à l’Assemblée générale.

“Je constate, d’après votre lettre de même date, qu’au cours de la 2262^e séance du Conseil de sécurité, M. Abdallah Fikri El-Khani a également obtenu la majorité absolue requise pour ce poste.

“J’ai donc fait savoir à l’Assemblée générale que M. Abdallah Fikri El-Khani, de la République arabe syrienne, a été élu membre de la Cour internationale de Justice pour un mandat qui expire le 5 février 1985.”

24. En ma qualité de président du Conseil de sécurité, j’ai l’honneur de déclarer l’éminent juriste, M. Abdallah Fikri El-Khani, de la République arabe syrienne, élu membre de la Cour internationale de Justice pour un mandat qui expire le 5 février 1985. J’adresse mes félicitations à M. Abdallah Fikri El-Khani et lui souhaite plein succès dans les hautes fonctions qu’il va assumer.

La séance est levée à 13 h 30.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经营处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
